



Gîtes de Chamonix

BIENVENUE

Le règlement intérieur

À LIRE
ATTENTIVEMENT
MERCİ



GÎTESDUCASIDESCHEMINOTSDECHAMBERY
55 impasse du Montenvers 74400 CHAMONIX

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CASI CHAMBÉRY

Cette installation collective est composée de logements de 4 places (dont un logement équipé «Personne à Mobilité Réduite»), de 6 places et d'un chalet de 8 places. Tous sont équipés de sanitaires et kitchenette. Des installations collectives sont également à disposition : *cuisine, salle à manger, salle TV et une salle de détente*. Qui dit collectif, dit respect d'autrui et respect du matériel. Les consignes qui suivent sont donc à appliquer pour le bien de toutes et de tous et la pérennité des installations.



Les animaux ne sont pas acceptés à l'exception des chiens guides pour malvoyants ou personnes en situation de handicap.

LORS DE VOTRE SÉJOUR :



Interdiction formelle de fumer dans l'ensemble de la structure : parties communes, logements, chalet.



Nuisances sonores : tout bruit excessif par son intensité, sa durée, sa répétition est interdit de jour comme de nuit dans l'ensemble de la structure.



Pour l'accès aux logements et au chalet : chaque participant doit se munir d'une paire de chaussures d'intérieur



Le CASI des Cheminots de CHAMBÉRY dégage toutes responsabilités en cas de vol ou de pertes d'objets personnels. Veillez à la fermeture à clé de votre logement. Une somme de 20 € sera demandée en cas de perte du trousseau de clés.



Douches : veillez au nettoyage des bodes pour éviter tout débordement ou engorgement.

Cuisines :



- Respectez les consignes de sécurité élémentaires à toute utilisation de ce matériel (plaques de cuisson, appareils électriques...)

- Respectez la répartition dans les logements de la vaisselle et des couverts.



Télévision à votre disposition dans la salle commune du bâtiment «CYCLAMENS»



Tout équipement de montagne ou de ski devra être déposé dans le local prévu à cet effet et ce durant tout votre séjour.

LORS DE VOTRE DÉPART :



Libérez votre logement à 10 h (au plus tard).



Si besoin et après autorisation à l'accueil Casi, les bagages pourront être entreposés dans les parties communes.



En cas de non respect du logement (respect de l'hygiène des sanitaires et cuisine), une retenue de la caution de 50 € (nettoyage non effectué) sera effectuée. Toute dégradation involontaire, même minime, est à signaler à l'accueil Casi.



Traitement des chèques de cautions :

Vous avez la possibilité de récupérer vos chèques de cautions : dans ce cas fournir une enveloppe timbrée à votre adresse personnelle lors de l'établissement de ceux-ci. Vos chèques vous seront renvoyés dans les 48 heures après votre séjour.

A défaut, si vous n'avez pas été avertis d'un problème d'état des lieux 15 jours après votre départ, vous pouvez considérer que vos chèques de cautions ont été détruits sans confirmation.

VOTRE SÉJOUR

Votre accueil Casi se situe au rez-de-chaussée du bâtiment «LES RHODOS»

HORAIRES D'ACCUEIL : Basse saison ● / Haute Saison ●

- Lundi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Mardi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Dimanche : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Sous réserve de modification, consulter le site internet du Casi



ARRIVÉE :

Les arrivées se font **à partir de 16h.**

Vous devez impérativement confirmer votre arrivée au : **06 10 25 54 78** ou **04 50 53 23 49***

*Aux jours et heures indiquées ci-dessus.

Pièces justificatives à déposer auprès du gardien.enne :

- › Remettre votre **BON DE SÉJOUR**
- › Présenter votre carte **PASS CARMILLON** (pour les cheminots actifs)
- › Présenter votre **CARTE LOISIRS** (pour les extérieurs au CASI Chambéry)
- › Établir 2 chèques de caution :
 - › 300 € pour les dégâts matériels éventuels.
 - › 50 € en cas de nettoyage non effectué.
- › Remettre l'**ATTESTATION DE RESPONSABILITE CIVILE** couvrant les risques locatifs (responsabilité civile familiale ou individuelle)
- › Dès votre entrée dans votre logement, remplir la fiche «**INVENTAIRE**» et la remettre à l'accueil.

ÉQUIPEMENTS :

Sont fournis :

- ✓ › Couettes, oreillers
- ✓ › Linge de lit (housses, draps et taies)

Ne sont pas fournis :

- ✗ › **Votre linge de toilette (serviettes de bain)**
- ✗ › **Votre linge de vaisselle (torchon)**



Tout équipement de montagne ou de ski devra être déposé dans le local prévu à cet effet et ce durant tout votre séjour.

DÉPART :

Les départs se font à **10h au plus tard.**

Merci de rendre votre logement dans un bon état de propreté (respect de l'hygiène des sanitaires et cuisine).

Literie : merci de déposer les draps et housses de couette utilisés aux endroits indiqués (plier les couettes et couvertures sur le lit). Les protections de literie sont jetables, nous vous remercions de les déposer dans les conteneurs extérieurs.

Veillez à ne rien oublier dans les logements et les locaux communs, tout frais d'envoi pour retour sera à la charge du séjournant.

BON SÉJOUR !



Suivez-nous !

Facebook  CASI Cheminots Chambéry 

Instagram  @casichambéry 

www.casichambéry.fr

